

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE  
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **lundi le 5 mai 2008**, à 19:30 heures à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël.

**Présences :** M. Robert Bussière, maire,  
M. Michel Babin, maire suppléant  
Mme Jocelyne Ménard, conseillère  
M. Christian Blais, conseiller  
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère  
Mme Lynn Berthiaume, conseillère  
M. Yves Doyon, conseiller  
M. Charles Ricard, secrétaire trésorier  
Mme Annie Racine, secrétaire trésorière adj.  
M. Jocelyn Nault, Travaux publics  
M. Jocelyn Lessard, directeur – Incendies  
Mme Sandra Martineau, responsable finances

**Absences :** M. Michel Gervais, conseiller

**CONSULTATION PUBLIQUE**

Aucune consultation

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Gérald Davidson** : Se plaint de l'état du chemin des Érables et demande pourquoi la circulation des véhicules lourds ne peut pas être interdite.

**Pierre Isabelle** : président de l'association des résidents du chemin Faubert demande que le conseil adopte les modifications à la procédure de prise en charge de l'entretien des chemins privés.

**Mike Cross** : Se plaint de l'état du chemin des Érables et de la circulation des véhicules lourds sur le dit chemin.

**Doris Dodds** : Se plaint de l'état du chemin des Érables et de la circulation des véhicules lourds sur le dit chemin.

**David Gibson** : Demande au conseil de revoir la répartition des budgets de voirie entre les quartiers.

## **ADOPTION – ORDRE DU JOUR**

**08-232**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**

**Appuyé par : Christian Blais**

Il est résolu que l'ordre du jour soit approuvé après y avoir ajouté les sujets suivants:

- Ajouté :
- 8 f) Demande de contribution financière – Théâtre Wakefield
  - 8 g) Demande de contribution financière – Le Voyageur de Masham
  - 8 h) Répartition de la population entre les bibliothèques municipales
  - 8 i) Modification de la procédure de prise en charge de l'entretien des chemins privés
  - 8 j) Souhait de prompt rétablissement au conseiller Michel Gervais

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

## **ADOPTION - PROCÈS VERBAL**

**08-233**

**Proposé par : Yves Doyon**

**Appuyé par : Christian Blais**

Il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2008 soit adopté après y avoir apporté les corrections suivantes :

Page 120, résolution 08-204, 3<sup>e</sup> paragraphe, remplacer le mot « seront » par « sont ».

Page 123, résolution 08-209, à la fin du 5<sup>e</sup> paragraphe, ajouter : « tel que soumise étant donné que la demande outrepassé largement la superficie d'entreposage autorisé ».

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

La conseillère Lynn Berthiaume quitte son siège à 20 h 31.

## **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

## **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Aucun document déposé

**COMITÉ DES FINANCES ET DES RESSOURCES  
HUMAINES**

**Factures à acquitter**

**08-234**

**Proposé par : Jocelyne Ménard**

**Appuyé par : Michel Babin**

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, que la liste des factures suivante soit acceptée et que les factures soient payées et créditées aux services concernés :

Liste no. **08-04**                      **507 110,60 \$**

Il est également résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Le secrétaire-trésorier émettra à cet effet, en date du 5 mai 2008, un certificat de crédit suffisant au montant de 507 110,60 \$.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Annulation de taxes**

**08-235**

**Proposé par: Yves Doyon**

**Appuyé par: Michel Babin**

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'annulation des taxes suivantes car les annexes ont générés une facture et que la MRC confirme que c'est une erreur :

5754-76-9030-001	1 799,20 \$	960, ch. Edelweiss
5754-76-9030-002	1 799 20 \$	960, ch. Edelweiss

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Annulation d'intérêts**

**08-236**

**Proposé par : Yves Doyon**

**Appuyé par : Jocelyn Ménard**

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, de refuser l'annulation des frais d'intérêts pour la propriété suivante :

4767-08-9058 163,82 \$ (notaire pas fait changement d'adresse)

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Radiation hypothèque**  
**71, chemin Richard**

**08-237**

**Proposé par: Michel Babin**

**Appuyé par: Yves Doyon**

Attendu que la propriété sise au 71, chemin Richard a été vendue, en décembre 2005, pour non paiement de taxes ;

Attendu que le nouveau propriétaire a mandaté Me Natacha Bouffard, notaire, pour d'effectuer le transfert officiel de la propriété considérant que le délai de retrait de 2 ans est maintenant expiré ;

Attendu que la municipalité a une hypothèque légale sur le bâtiment et que les taxes sont payées à jour ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, de mandater Me Natacha Bouffard, notaire, pour effectuer une radiation d'hypothèque légale afin que le nouveau propriétaire puisse officiellement acquérir la propriété.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Artistes dans leur milieu**  
**demande de commandite**

**08-238**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**

**Appuyé par : Jocelyne Ménard**

Attendu que « *Artistes dans leur milieu* » est un groupe d'une vingtaine d'artistes qui ouvrent leurs portes au grand public durant une tournée des studios d'artistes dans les municipalités de La Pêche et de Chelsea ;

Attendu que cette tournée est un événement annuel et cette année en est la 18<sup>e</sup> édition ;

Attendu que cette tournée attire plus de 3 000 visiteurs de la région pendant les deux dernières fins de semaine de septembre et que les ateliers attirent plus de 15 000 visiteurs ;

Attendu que le groupe d'artistes utilisera les fonds amassés pour promouvoir l'événement à l'aide de brochures en couleurs, de affiches, de bannières et de panneaux indicateurs ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité de finances et des ressources humaines, d'autoriser une contribution de 225 \$ pour l'achat de publicités dans le cadre de la Tournée des Ateliers organisée par le groupe *Artistes dans leur milieu*.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-110-00-341, dépenses de publicité.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

### **Taxes - 45, chemin du Domaine**

**08-239**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**

**Appuyé par : Michel Babin**

Attendu que la résolution 07-685, permettait d'imputer au compte de taxes de la propriété sise au 45, chemin du Domaine, les frais d'avocats facturés dans le but de retrouver le propriétaire ;

Attendu que le propriétaire n'a pu être retracé par l'avocat et que le propriétaire n'a effectué aucun changement d'adresse depuis 2004 ce qui est sa responsabilité ;

Attendu que le propriétaire s'est présenté au bureau administratif et a été avisé des frais à payer relativement à son dossier ;

Attendu qu'un permis de construction a été émis en double au propriétaire et qu'un remboursement au montant de 260\$ lui est dû;

Attendu que la municipalité a constaté un montant dû de 56.52\$ au compte de taxes du propriétaire;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'annuler le chèque 44601 au montant de 260 \$ daté du 5 septembre 2006 et de refaire un chèque au propriétaire au montant de 203,48 \$ (260 \$-56,52\$ montant dû) afin de régler le dossier.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**OMH La Pêche**  
**Prévisions budgétaires approuvées 2008**

**08-240**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**

**Appuyé par : Christian Blais**

Attendu que l'Office municipal de l'habitation (OMH) de La Pêche a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2008 ;

Attendu que le budget soumis à la Société d'habitation du Québec représente un déficit de 176 654 \$ ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'approuver le budget 2008 de l'OMH La Pêche et la contribution de la Municipalité de La Pêche au montant de 17 666 \$.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-520-00-963, contribution au financement de l'OMH La Pêche.

Il est de plus résolu d'autoriser un transfert budgétaire de 1 666 \$ du 1-02-110-00-970, contribution au financement d'organismes au 1-02-520-00-963, contribution au financement de l'OMH La Pêche.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Le conseiller Michel Babin demande le vote :

**Pour :**

Yves Doyon  
Jacqueline Lambert-Madore  
Christian Blais  
Jocelyne Ménard

**Contre :**

Michel Babin

Adoptée sur division

**Licence de reproduction**  
**Société québécoise de gestion collective des droits de**  
**reproduction (copiebec)**

**08-241**

**Proposé par : Jocelyne Ménard**

**Appuyé par : Christian Blais**

Attendu que la municipalité désire conclure une entente avec Copiebec, société de gestion collective des droits de reproduction, afin de permettre aux 3 bibliothèques municipales de reproduire légalement certains documents de leur répertoire pour l'année 2009 ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'adhérer à Copiebec pour les 3 bibliothèques municipales.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents relatifs à cette fin.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

La conseillère Lynn Berthiaume reprend son siège à 20 h 35.

### **Adhésion-Commerce Wakefield**

**08-242**

**Proposé par : Yves Doyon**

**Appuyé par : Jocelyne Ménard**

Attendu que commerce Wakefield est une association d'affaires communautaire qui a pour objectif d'envisager et de faire la promotion de solutions afin d'encourager le développement commercial et l'avenir de Wakefield ;

Attendu que commerce Wakefield a manifesté son désir de voir la municipalité adhérer leur association;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'adhérer à commerce Wakefield et d'autoriser le paiement des frais d'adhésion au montant de 150 \$.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-110-00-494, cotisation versés à des associations et abonnements.

Il est de plus résolu d'autoriser un transfert budgétaire de 150 \$ du poste 1-02-110-00-970, contribution financement d'organismes au 02-110-00-494, cotisation versés à des associations et abonnements.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

### **Achat huiles moteurs et hydrauliques**

**08-243**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**

**Appuyé par : Christian Blais**

Attendu que suite à une analyse du prix des huiles à moteurs et hydrauliques, il a été observé qu'il y aurait des économies à changer de fournisseurs et d'acheter des huiles en vrac au lieu d'aux barils ;

Attendu que des prix ont été demandés à Douglas Morrison Ltée et les Huiles H.L.H. ;

Attendu que les huiles H.L.H, offre un prix plus avantageux au litre et que la compagnie fournit gratuitement le réservoir pour l'entreposage en vrac incluant la pompe et le compteur pour un volume minimal de 2500 litres, pour chaque huile, par année ;

Il est résolu, selon les recommandations du comité des finances et des ressources humaines, d'autoriser l'achat d'huiles moteurs et hydrauliques en vrac de la compagnie Huiles H.L.H. pour un volume minimum de 2500 litres pour chacune des huiles par années et d'obtenir 2 réservoirs pour l'entreposage afin de toujours avoir en stock la quantité d'huile nécessaire.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

*Le maire Robert Bussière mentionne que son épouse est employée au Ricochet, organisme bénéficiaire dans la résolution suivante et quitte donc son siège à 20h38.*

**Proposé par: Jocelyne Ménard**

**Appuyé par : Lynn Berthiaume**

Il est résolu que M. Michel Babin préside l'assemblée

Adoptée à la majorité

### **Tournoi de golf municipal - bénéficiaire**

**08-244**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**

**Appuyé par : Lynn Berthiaume**

Attendu que le tournoi de golf annuel de la Municipalité de La Pêche se tiendra 9 août 2008 au Club de golf Pontiac ;

Attendu que les profits amassés seront versés à l'organisme bénéficiaire suivant :

- ✓ La maison le Ricochet

Il est résolu d'autoriser le paiement des factures soumises dans le cadre dudit tournoi de golf municipal jusqu'à un montant maximum de 500 \$.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 01-233-95-000, tournois de golf annuel.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

*Le maire Robert Bussière reprend son siège et la présidence de l'assemblée à 20h39.*

**Achat de poubelles pour les parcs**  
**D.L. entreprise multiservices**

**08-245**

**Proposé par : Jocelyne Ménard**  
**Appuyé par : Michel Babin**

Attendu que le fournisseur D.L. entreprise multiservices offre à la municipalité d'acheter 9 poubelles en métal d'une valeur de 1 000 \$ chacune pour 200 \$ chacune afin de mettre dans divers parcs municipaux ;

Il est résolu, selon les recommandations du comité des finances et des ressources humaines, d'autoriser l'achat des 9 poubelles de D.L. entreprise multiservices.

Les fonds nécessaires seront pris à même le fond réservé parc et terrains de jeux.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Poste de journalier 1 – Travaux publics**  
**Période d'essai et d'adaptation - 90 jours**

**08-246**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par : Christian Blais**

Attendu qu'à la suite de l'affichage interne d'une offre d'emploi pour le poste de journalier 1 pour le service des travaux publics, Monsieur Pascal Beausoleil a soumis sa candidature ;

Attendu que M. Beausoleil occupe déjà un poste de journalier temporaire et qu'il satisfait les exigences normales de la tâche et possède les qualifications requises, ceci conformément à l'article 21.04 de la convention collective présentement en vigueur ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'attribuer le poste de journalier 1 à monsieur Pascal Beausoleil, conformément à la convention collective en vigueur, pour une période d'adaptation et d'essai de 90 jours, à compter du 5 mai 2008.

Le maire, Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Construction et mise en place d'une barrière  
pour le Vélo Dimanche**

**08-247**

**Proposé par : Lynn Berthiaume**

**Appuyé par : Yves Doyon**

Attendu que suite à une demande du directeur général, le responsable des services techniques est allé chercher des prix pour la construction et la mise en place d'une barrière sur le Chemin Riverside pour l'activité vélo dimanche;

Attendu que suite à plusieurs recherches, nous avons mis en place un plan typique de barrière pour fermer une partie du Chemin Riverside à la circulation locale seulement lors du déroulement de l'activité;

Attendu que la Municipalité a demandé des prix à différentes compagnies de clôture de la région;

Attendu que deux compagnies se sont montrées intéressées par le projet mais que seulement une seule nous a déposé un prix;

Attendu que la Municipalité a reçu un prix de 2 000,00\$ pour la construction ainsi que l'installation de la part de la compagnie Clôture Générale;

Il est résolu d'autoriser l'achat et l'installation de la barrière, tel que spécifié à notre plan, de la compagnie Clôture Générale au montant de 2 000\$, taxes en sus.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 1-22-320-00-724 - Biens durables Travaux Publics véhicules.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Acquisition par crédit-bail  
d'une niveleuse neuve**

**08-248**

**Proposé par : Jocelyne Ménard**

**Appuyé par : Christian Blais**

Attendu que suite à l'adoption du budget 2008, la direction des travaux publics a demandé des soumissions pour l'achat ou la location d'une niveleuse neuve 2008 ;

Attendu que suite à plusieurs vérifications auprès de villes et municipalités voisines pour savoir quelles machines ils utilisaient et après avoir consulté nos opérateurs en poste, la Municipalité a pu établir un devis clair et est allée en appel d'offres publiques;

Attendu que la municipalité donnait en échange une niveleuse de marque Champion modèle 740 de l'année 1978 ;

Attendu que quatre compagnies se sont montrées intéressées mais la Municipalité n'a reçu seulement que deux soumissions conformes lors de l'ouverture et qu'ON TRAC est le plus bas soumissionnaire ;

Il est de résolu d'autoriser l'acquisition, par voie de crédit-bail, d'une niveleuse neuve de marque John Deere modèle 770D 2008 selon les termes stipulés dans le devis de la compagnie ON TRAC au montant de 206 561,25 \$ taxes incluses.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires à cette fin.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 1-22-320-00-724 – biens durables travaux publics véhicules.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Journée familiale à La Pêche – 14 juin 2008**  
**Service des incendies**

**08-249**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par : Lynn Berthiaume**

Attendu que la Municipalité de La Pêche s'est dotée d'une politique familiale visant l'amélioration de la qualité de vie de la population ;

Attendu que les pompiers du Service des incendies de La Pêche désirent organiser une journée familiale le 14 juin 2008 dans le secteur Lac des Loups et que plusieurs activités, de différentes catégories, seront offertes à tous et ainsi, inciter les gens à participer en famille ;

Attendu que les pompiers de la Municipalité de La Pêche entendent également installer différents kiosques d'information afin de sensibiliser la population sur la mission d'un service des incendies dans une municipalité ;

Attendu que cette journée d'activités familiale rencontre l'un des objectifs du plan d'action de la politique familiale adopté par le conseil municipal lors d'une séance tenue le 17 mars 2008 (résolution 08-163) ;

Attendu que ce genre d'activités cadre bien dans la politique familiale également adopté par le conseil municipal lors d'une séance tenue le 17 mars 2008 (résolution 08-162) ;

Il est résolu d'autoriser une dépense maximale de 3500 \$ pour l'organisation d'une journée familiale par les pompiers du Service des incendies de La Pêche.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contribution au financement d'organisme.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

Le conseiller Yves Doyon quitte son siège à 20 h 42.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **Appel d'offres** **Location d'une pelle mécanique**

**08-250**

**Proposé par : Michel Babin**

**Appuyé par : Lynn Berthiaume**

Attendu que la direction des travaux publics a demandé des soumissions par invitation pour la location d'une pelle pour un contrat de trois ans dans le cadre des travaux à effectuer sur son territoire pour une période minimale de quatre (4) mois par année ;

Attendu que deux soumissionnaires furent invités ;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Location Hewitt Inc. ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'autoriser la location d'une pelle mécanique de marque Caterpillar, modèle 312, de la compagnie Location Hewitt Inc. pour une période minimale de quatre (4) mois par année à raison de 160 heures/mois, débutant approximativement en mai 2008, selon ce qui suit :

- Pour l'année 2008 : 3 832,11 \$ par mois, taxes incluses
- Pour l'année 2009 : 3 947,07 \$ par mois, taxes incluses
- Pour l'année 2010 : 4 065,49 \$ par mois, taxes incluses
- Plus un montant de 500,00 \$ taxes incluses pour la livraison, si nécessaire.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents à cette fin.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-516 – Location – machinerie, outillage et équipements.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Matières résiduelles dangereuses**  
**Ville de Gatineau**

**08-251**

**Proposé par: Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par : Lynn Berthiaume**

Attendu que la direction des travaux publics a tenté de rejoindre à plusieurs occasions la Ville de Gatineau afin de discuter d'une possible entente en ce qui a trait à la disposition des matières résiduelles dangereuses ;

Attendu que finalement, la Ville de Gatineau a informé la Municipalité qu'une demande officielle est nécessaire avant de discuter ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'envoyer une demande officielle à la Ville de Gatineau à l'effet que la Municipalité de La Pêche désire obtenir une entente avec elle pour que ses citoyens puissent avoir accès au service de cueillette des résidus domestiques dangereux organisé par la Ville et situé au Réno-Dépôt dans le secteur Hull.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires à cette fin.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

*Le conseiller Yves Doyon reprend son siège à 20 h 44.*

**Réclamation**  
**Fabrique Saint-Camillus**

**08-252**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par : Yves Doyon**

Attendu que la Fabrique Saint-Camillus a transmis une réclamation à la Municipalité de La Pêche en avril 2007 pour dommages par infiltration d'eau sur leur propriété sise au 44 Chemin Plunkett à Farrellton ;

Attendu que des travaux de correction au Chemin Plunkett ont été effectués à l'été 2007 ;

Attendu que les assureurs de la Municipalité nous ont avisé que cette réclamation ne fait l'objet d'aucune couverture aux termes du contrat ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, de payer le montant de la réclamation de la Fabrique Saint-Camillus suite aux dommages subis l'année dernière lors du dégel, s'élevant à environ 900,00 \$.

Il est de plus résolu d'effectuer un transfert budgétaire du poste 02-320-00-646, enseignes, au poste 02-320-00-995, réclamation, dommages et intérêts.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-995, réclamation, dommages et intérêts.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

## **COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **Embauche de nouveaux pompiers**

#### **Caserne Arthur Sincennes, Wakefield et Eugène Bernier**

**08-253**

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore**

**Appuyé par : Jocelyne Ménard**

Attendu que la Municipalité a reçu plusieurs offres d'emploi au poste de pompier pour les casernes Arthur Sincennes, Wakefield et Eugène Bernier ;

Attendu que, selon le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal, tout pompier doit avoir une formation de base pour procéder à des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie ;

Attendu que depuis ce nouveau règlement, la Municipalité doit s'assurer que l'embauche de nouveaux pompiers ne contrevient pas au règlement récemment adopté par l'École nationale des pompiers du Québec ;

Attendu que tout nouveau pompier est sous une période probatoire de 6 mois et qu'une évaluation doit être faite par le directeur du service des incendies afin de recommander son embauche officielle auprès du service des incendies ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité d'incendies, d'embaucher M. Réjean Gervais et Kevin Williamson pour la caserne Arthur Sincennes, M. Sylvain Brassard, M. Robert Foley et M. Patrick Beauchamp pour la caserne à Wakefield et M. Daniel Robertson, M. Gilles Sauvé et M. Karl Ward pour la caserne Eugène Bernier avec une période de probation de 6 mois tout en appliquant le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal et qu'une évaluation soit faite par le directeur du service des incendies afin de recommander leur embauche officielle.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

### **2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **VARIA**

#### **Rescinder résolution 08-115** **Subvention loisirs 2007**

**08-254**

**Proposé par : Lynn Berthiaume**  
**Appuyé par : Michel Babin**

Attendu que la résolution 08-115 adoptée le 3 mars 2008 est erronée ;

Il est résolu de rescinder la résolution 08-115, subvention loisirs 2007.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

#### **Subvention loisirs 2007**

**08-255**

**Proposé par : Jocelyne Ménard**  
**Appuyé par : Lynn Berthiaume**

Attendu que certaines subventions pour l'année 2007 sont toujours à être payées et que les délais sont expirés pour la présentation du rapport financier ;

Il est résolu, selon les recommandations du comité des finances et des ressources humaines, d'autoriser le 2<sup>e</sup> versement pour la subvention pour l'entretien de la patinoire de Wakefield tel que mentionné dans la résolution 07-080 même si le délai de 90 jours pour la remise du rapport d'activité est expiré.

Il est de plus résolu, d'annuler le 2<sup>e</sup> versement pour le MayDay selon la résolution 07-082 car il ne rencontrait pas les critères de la politique d'aide financière.

Il est aussi résolu d'annuler le 2<sup>e</sup> versement pour le Canada Day selon la résolution 07-081 car il ne rencontrait pas les critères de la politique d'aide financière.

Il est finalement résolu de réserver à même le surplus accumulé mais non affectés au 31 décembre 2007, un montant de 1 000 \$ pour la Fondation de la maison de la culture des collines pour la pièce de théâtre qui était au programme 2007 mais qui n'a pu être présenté selon la résolution 07-153.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Adoption du règlement d'emprunt 08-517**  
**pour l'agrandissement caserne Eugène-Bernier**

**08-256**

**Proposé par: Jocelyne Ménard**  
**Appuyé par: Jacqueline Lambert-Madore**

Il est résolu que le conseil adopte, tel que rédigé, le règlement d'emprunt numéro 08-517, concernant l'agrandissement de la caserner Eugène-Bernier

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement et l'avoir lu, renonçant ainsi à sa lecture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Adoption du projet de règlement 08-518**  
**Division des quartiers électoraux**

**08-257**

**Proposé par: Christian Blais**  
**Appuyé par: Yves Doyon**

Il est résolu que le conseil adopte, tel que rédigé, le projet de règlement numéro 08-518, concernant la division de la municipalité de La Pêche en sept (7) quartiers électoraux.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie dudit projet de règlement et l'avoir lu, renonçant ainsi à sa lecture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Félicitation au cols bleus**  
**Travail de déneigement**

**08-258**

**Proposé par : Jocelyne Ménard**  
**Appuyé unanimement**

Attendu qu'un secteur de la municipalité est déneiger par nos employés cols bleus ;

Attendu que l'hiver 2007-2008 a été exceptionnellement enneigé comparativement aux hivers précédents.

Il est résolu de féliciter et de remercier les cols bleus de la municipalité de La Pêche pour leur bon travail de déneigement durant l'hiver 2007-2008.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Demande de contribution financière**  
**Théâtre Wakefield**

**08-259**

**Proposé par : Lynn Berthiaume**  
**Appuyé par : Yves Doyon**

Attendu que Théâtre Wakefield a présenté une demande d'aide financière pour la tenue d'un festival de théâtre nommé « Piggyback Fringe Festival » qui aura lieu le 29 et 30 juin 2008 dans le secteur de Wakefield ;

Attendu que tous les documents requis selon la politique de demande d'aide financière ont été déposés ;

Attendu que l'organisme Théâtre Wakefield produira d'autres activités au cours de l'année et que ces dernières s'autofinanceront ;

Attendu que l'organisme Théâtre Wakefield devra s'assurer que le nom de la Municipalité a été reflété à titre de partenaire de l'activité dans toute publicité relative à l'activité ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des loisirs et de la culture, d'accorder à Théâtre Wakefield une subvention de 3 000 \$ dans le cadre de leur festival de théâtre qui se tiendra le 29 et 30 juin 2008 dans le secteur de Wakefield.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux, le premier paiement immédiatement et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Demande de contribution financière**  
**Le voyageur de Masham**

**08-260**

**Proposé par : Christian Blais**

**Appuyé par : Jocelyne Ménard**

Attendu que le Club chasseurs et pêcheur Le Voyageur de Masham organisera une journée d'activités pour les jeunes et les moins jeunes, le 24 mai 2008 ;

Attendu que le tout débutera par l'ensemencement de la rivière, suivi d'un cours d'initiation de pêche intitulé Pêche en Herbe ainsi que de plusieurs autres activités de pêche ;

Attendu que le Club chasseurs et pêcheur Le Voyageur de Masham demande une subvention de 3 000 \$ ainsi que les mêmes services que l'année passée tel que : équipement et l'utilisation du terrain municipal ;

Attendu que tous les documents ont été soumis selon la politique de demande d'aide financière;

Attendu qu'une attestation de la couverture d'assurance devra être obtenue avant la tenue de cette activité ;

Attendu que le club devra signer un protocole d'entente pour l'utilisation d'un terrain municipal dans le cadre de l'activité précitée ;

Attendu que le Club chasseurs et pêcheur Le Voyageur de Masham devra s'assurer que le nom de la Municipalité de La Pêche sera visible sur toute publicité, comme étant le principal partenaire dans cette activité ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant revenus et dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivant la tenue de l'activité ;

Il est résolu d'autoriser une contribution financière pour le Club chasseurs et pêcheur Le Voyageur de Masham au montant de 3 000 \$ pour la tenue d'une journée d'activités.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux, le premier paiement immédiatement et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-460-00-621, achats de biens non durables.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Répartition de la population  
entre les bibliothèques municipales**

**08-261**

**Proposé par : Lynn Berthiaume**

**Appuyé par : Jacqueline Lambert-Madore**

Attendu qu'à chaque année la CRSBPO demande à la Municipalité de La Pêche d'établir la répartition de la population entre ses bibliothèques municipales ;

Attendu que tenant compte de la croissance constante de la population, il y aurait lieu de modifier la répartition de la population actuelle afin de mieux rencontrer les besoins en 2008 ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des loisirs, d'accepter la nouvelle répartition de la population pour l'année 2008 de la façon suivante :

Lac des loups :	12 %
Ste-Cécile de Masham :	48 %
Wakefield :	40 %

Il est également résolu d'aviser la CRSBPO que la nouvelle répartition ci-haut mentionnée, ne doit pas affecter la répartition financière actuellement accordée aux bibliothèques.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Modification de la procédure de prise en  
charge de l'entretien d'un chemin privé**

**08-262**

**Proposé par : Yves Doyon**

**Appuyé par : Christian Blais**

Attendu que par la résolution 07-668, adoptée lors d'une séance régulière du conseil municipale tenue le 19 novembre 2007, la municipalité a adopté la *procédure de*

*prise en charge de l'entretien d'un chemin privé en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales ;*

Attendu que des modifications s'imposent suite à l'avis reçu de notre conseiller juridique;

Il est résolu d'adopter tel que modifié la procédure de prise en charge de l'entretien du chemin privé en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales en y ajoutant l'article 7.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

**Souhaits de prompt rétablissement  
au conseiller Michel Gervais**

**08-263**

**Proposé par : Robert Bussière  
Appuyé unanimement**

Attendu que le conseiller Michel Gervais, représentant le quartier no. 2, est absent pour des raisons de maladie;

Il est résolu d'adresser des souhaits de prompt rétablissement à M. Gervais

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**08-264**

**Proposé par : Jocelyne Ménard  
Appuyé par : Jacqueline Lambert-Madore**

Il est résolu que la séance soit levée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité.

---

Robert Bussière  
Maire

---

Charles Ricard  
Secrétaire trésorier